

Charte de bonne conduite à la cantine

RÈGLES D'USAGE

Le personnel refusera l'introduction dans la salle de repas d'objet gênant (ballons, billes et jeux divers).

Avant le repas

- ▶ Je vais aux toilettes.
- ▶ Je me lave les mains.
- ▶ Je m'installe sans bousculade.
- ▶ J'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher à la nourriture.
- ▶ Si une place m'est attribuée, je m'y installe sans discuter.



Pendant le repas

- ▶ Je me tiens bien à table, je suis assis correctement, je ne lèche pas mon assiette.
- ▶ Je ne joue pas avec la nourriture par exemple, je ne la lance pas, je ne la dépose pas sur la table...
- ▶ Je goûte un peu même si je pense que je n'aime pas.
- ▶ Je ne crie pas.
- ▶ Je ne me lève pas sans autorisation.
- ▶ Je respecte le personnel de service et mes camarades, ce qui veut dire que :
 - je ne les insulte pas et ne dis pas de mots grossiers,
 - je ne lève jamais la main sur eux, je ne les menace pas,
 - je dis les mots magiques avec le sourire : s'il te plaît et merci,
 - j'obéis lorsque le personnel me demande quelque chose.
- ▶ Je sors de table en silence et sans courir, après autorisation.



Dans la cour

- ▶ Je respecte le règlement de cour en usage à Saint-Augustin qui est affiché.

Signature de l'enfant

Si je ne respecte pas ma signature, mes parents seront avertis et des sanctions pourront être prises



Voir au dos pour les parents

Chers parents,

La restauration scolaire mise en place durant le temps méridien, est un **service facultatif** que le SIRP s'efforce de maintenir et d'améliorer. C'est un lieu d'échanges très prisé par les enfants mais qui peut devenir un exutoire où les comportements risquent de dégénérer au point de devenir insupportables pour les autres enfants et le personnel du service. Comme c'est également un moyen commode, voire indispensable, pour les parents d'assurer le repas du midi de leurs enfants, il est opportun d'organiser ce service autour d'un règlement intérieur et de la charte de bonne conduite signée par votre enfant.

Il vous appartient d'expliquer le contenu de cette charte à vos enfants, et d'y sensibiliser votre enfant, en des termes adaptés à son âge. Il convient aussi de l'avertir (les avertir) que tout manquement sera sanctionné et qu'une exclusion peut être prononcée.

La charte et les règles générales de comportements seront affichés à la cantine afin que chaque enfant puisse se les rappeler.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Apprendre à manger dans le calme.

Profiter de ce moment pour se détendre.

Découvrir la variété et les différences en goûtant à tous les plats.

Se responsabiliser par rapport au service (partage...).

Se conformer aux règles de base du savoir vivre en société.

AVERTISSEMENTS ET SANCTIONS

Cf Règlement général et annexe 2

Signature du ou des parents

Martine ROBICHE
Présidente du SIRP
de Mauperthuis et Saint-Augustin